

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Juin 2020 - Salle du Caveau - 10h00

Présents : Mmes, MM. BONVALOT Régis - CARTANT-FRANCIOLI Bernadette - CHAPIN Jean-Paul - CHATILLON Roger - COMTE Joël - DARNEY-PATOZ Lydia - DAUBIGNEY Fabrice - DIET Cécile - FOUCHAYRAND Laurent - LONDE Marie - MOUGENOT Adeline

Secrétaire : M. Régis BONVALOT

Membres exercice = 11 - Présents = 11 - Votants = 11
Convocation : 28/05/2020 - Affichage 07/06/2020

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020
2. Désignation des représentations extérieures
3. Indemnité du maire et des adjoints
4. Finances :
 - . Fiscalité 2020
 - . Budget primitif 2020
5. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2020

➤ Le compte-rendu de la séance du 23 Mai est approuvé à l'unanimité

2. Désignation des représentations extérieures

Après présentation des différents organismes extérieurs et vote des titulaires et suppléants le tableau suivant est établi :

Organismes extérieurs	Titulaire(s)	Suppléant
SIVOM de la Serre	Laurent Foucheyrand	Joël Comte
SIDEC (informatique, électricité)	Joël Comte	
Syndicat des eaux	Régis Bonvalot Roger Chatillon	Lydia Darney-Patoz
SIAER (fossés agricoles)	Laurent Foucheyrand	Roger Chatillon
COFOR (communes forestières)	Jean-Paul Chapin	Joël Comte
SIVU (crèche Moisse)	Cécile Diet	Bernadette Cartant-Francioli
Conseil d'école	Adeline Mougenot	
Référent santé	Jocelyne Jacqué	
Référent défense	Régis Bonvalot	
Référent transport	Bernadette Cartan-Francioli	

3. Indemnités du maire et des adjoints

Sur proposition du maire les indemnités sont fixées à :

- pour le maire 100% de l'indemnité de fonction maximale fixée par le barème, 25,5 % de l'indice 1027, soit la somme mensuelle brute de 992 €.
- pour le 1^{er} adjoint 2,57 % de la base soit la somme mensuelle brute de 100 €.
- pour les 2^{ème} et 3^{ème} adjoints 0,77 % de la base soit la somme mensuelle brute de 30 €.

➤ Après délibération ces propositions sont acceptées et votées à l'unanimité

4. Finances

. Fiscalité 2020

Pour ne pas augmenter la pression fiscale Monsieur le Maire propose de maintenir les taux existants pour la taxe foncière bâti et non bâtie.

- Soit foncier bâti : 11,88 %,
- Soit foncier non bâti : 19,19 %.

Il n'est plus nécessaire de voter le taux pour la taxe d'habitation, celle-ci étant amenée à disparaître.

Le produit attendu de ces contributions sera de 12682 €, auquel s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat pour un montant de 1860 €, soit un produit global de 14542 €.

➤ Accepté et voté à l'unanimité

. Budget primitif 2020

La proposition de budget primitif est présentée par M. Régis Bonvalot, 2^{ème} adjoint, en charge du budget.

Ce budget primitif équilibré en dépenses et recettes à 166 006 € se décompose comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses imprévues	5 000
Opérations d'ordre	1 325
Charges à caractère général	96 522
Charges de personnel	17 545
Atténuation de produits	620
Autres charges gestion courante	30 183
Charges financières	410
Charges exceptionnelles	210
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	151 815

Résultat de fonctionnement	91 772
Produits des services	18 735
Impôts et taxes	14 135
Dotations et participations	22 173
Autres produits de gestion courante	5 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	151 815

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses imprévues investissement	200
Opérations d'ordre entre sections	112
Remboursement d'emprunts	1 940
Immobilisations corporelles	11 939
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 191

Dotations fonds divers réserve	12 866
Amortissement Assainissement	1 325
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 191

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	151 815 €	151 815 €
INVESTISSEMENT	14 191 €	14 191 €
TOTAL BUDGET 2020	166 006 €	166 006 €

➤ Après délibération Le conseil adopte et vote le budget à l'unanimité

5. Questions diverses

M. Fabrice Daubigny soulève un point remonté par certains habitants sur la présence fréquente de déjections canines dans le village. Ce point sera évoqué au prochain Conseil Municipal.

Mme Bernadette Cartant-Francioli propose que la commune soit candidate pour accueillir un groupe d'opéra lyrique au mois d'août. Les représentations se feraient en plein air dans des endroits à définir. Cependant l'accès serait ensuite fermé car le spectacle est payant. Le conseil a approuvé cette proposition et nous serons donc candidat pour ce spectacle.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le vendredi 3 juillet 2020 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Jean-Paul CHAPIN

